



L'impact économique du Congo jusqu'en 1914

L'ensemble monumental du Cinquantenaire.

© Airprint.

Het Kongo-effect tot 1914, economisch gezien

179

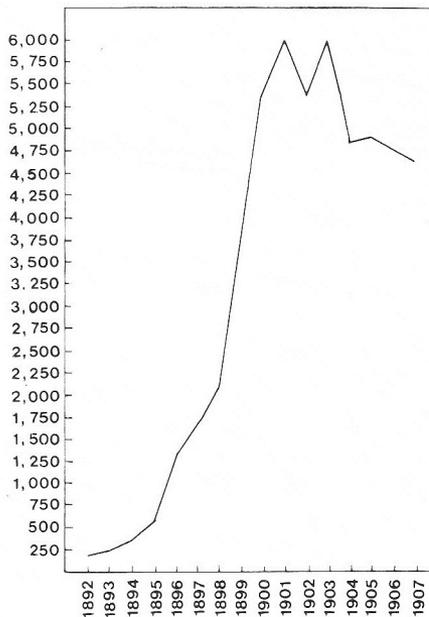
De monumentale bouwwerken in het Jubelpark.

© Airprint.

Exportations de caoutchouc de l'Etat indépendant du Congo.

Rubberuitvoer uit de Vrijstaat Congo.

Tonnes
Tonnen



Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre **Artis-Historia**.
Reproduction et vente interdites.

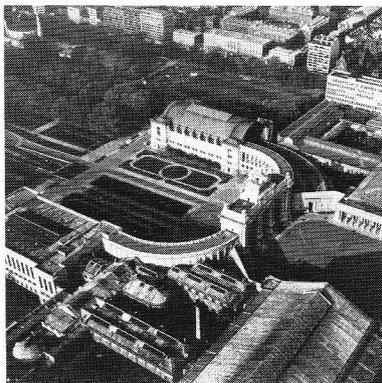
S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier producten het **Artis-Historia** zegel dragen.
Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

L'impact économique du Congo jusqu'en 1914

179



En 1880, il fut décidé d'élever un monument commémoratif du cinquantième anniversaire de l'indépendance belge. Mais l'argent manquait et on se contenta d'une construction provisoire.

Dès que Léopold II disposa de ressources suffisantes, il couvrit lui-même les frais de construction du monument définitif. Un architecte français, Charles Girault, modifia les plans originaux, remplaçant notamment par trois l'unique arche prévue.

Un gouffre sans fin

L'Etat Indépendant du Congo (E.I.C.) fondé en 1885 n'avait, au départ, aucun lien avec la Belgique. Certes, Léopold II était roi des Belges et roi-souverain de l'E.I.C. Mais cette union personnelle ne fut autorisée par les Chambres que pour autant qu'elle ne touchât en rien aux intérêts de la Belgique. En fait, la Belgique se trouva dans l'obligation d'aider financièrement le roi dans son entreprise coloniale.

Pendant les premières années de l'existence de l'E.I.C., Léopold II tint à en assumer les charges avec sa seule fortune privée. Mais l'œuvre était d'une telle envergure qu'elle entraîna des dépenses excédant les ressources personnelles du souverain et les maigres recettes tirées du nouvel Etat.

En 1886, Léopold II sollicita les bons offices de la Belgique en vue de l'émission d'un emprunt de 150 millions de francs. L'émission eut un succès très limité. Il était clair que les milieux bancaires belges ne croyaient pas à l'avenir de l'entreprise congolaise. Aussi le roi fut-il amené à faire appel au crédit de l'Etat belge.

En rendant public le testament du roi, par lequel celui-ci léguait sa colonie à la Belgique, le Parlement fut amené, en 1890, à consentir un prêt de 25 millions de francs. C'était un prêt sans intérêt, mais la Belgique avait la faculté, après dix ans, soit de se faire rembourser, soit d'annexer l'E.I.C.

La subvention de la Belgique et la contribution de près d'un million de francs que le roi versait chaque année de sa trésorerie personnelle, suffirent à peine à assurer les besoins de l'E.I.C. pendant deux ans. Son découvert annuel augmentait. Evidemment, pareille situation ne pouvait durer.

En 1895 Léopold II voulut lancer un nouvel emprunt pour lequel, aux termes de la convention de 1890, il fallait l'accord du gouvernement belge. Le Cabinet refusa son consentement et annonça sa décision d'annexer le Congo. De son côté, le roi semblait vouloir se libérer de ses engagements congolais.

Mais, dans l'intervalle, Léopold II apprit que les progrès enregistrés dans la production de caoutchouc allaient bientôt permettre au Congo de se suffire à lui-même, voire de réaliser des bénéfices. Aussi, le roi demanda simplement qu'on lui avancât six millions et demi de francs et qu'on le laissât continuer seul son action. Le gouvernement belge accueillit favorablement cette suggestion car le projet d'annexion était impopulaire dans le pays.

B. Emerson

L'impact économique du Congo jusqu'en 1914

179

Les retombées

Léopold II avait voulu une colonie pour fournir à la Belgique de nouveaux débouchés. En fait, le Congo n'en offrit jamais. Par contre, ses matières premières, surtout le caoutchouc, trouvèrent un marché de plus en plus étendu en Europe et le roi-souverain réalisa d'énormes bénéfices dont il consacra la majeure partie à la construction d'imposants bâtiments.

Dans l'esprit de Léopold II, une colonie devait être une propriété qui rapporte. Il trouvait tout à fait normal, qu'après tant d'années d'investissements infructueux, il disposât de ressources financières très importantes, dont il lui serait loisible de faire ce que bon lui semblait.

Léopold II voulait, avant tout, entreprendre, à l'abri d'une ingérence gênante, de grands travaux d'utilité publique et d'embellissement et, en même temps, déshériter ses filles au profit de la Belgique.

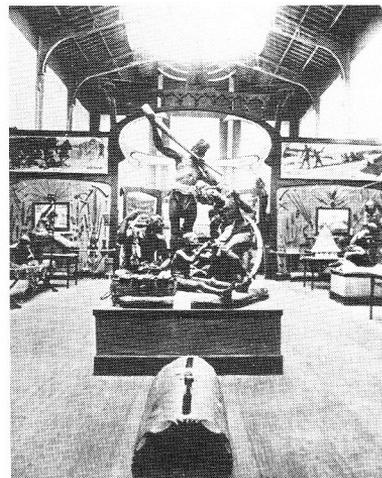
Le Domaine de la Couronne, en plein centre du Congo, constituait une propriété personnelle du souverain qui, entre 1900 et 1907, rapporta près de 40 millions de francs. Ce domaine, vers 1901, fut converti en Fondation de la Couronne que le roi dota plus tard d'un portefeuille d'actions. Au cours des années suivantes, la Fondation acheta de nombreux biens immobiliers en Belgique ainsi que dans le Midi de la France. Pendant un certain temps, les Belges appréciaient les magnifiques entreprises réalisées par le roi sans qu'ils eussent à déboursier un centime.

Quand ils se trouvèrent confrontés aux problèmes de l'annexion du Congo en 1907, ils virent d'un autre œil cette affectation des revenus congolais (Léopold II voulait exclure la Fondation du projet d'annexion) et ne se montrèrent guère disposés à s'engager dans des projets à long terme, financés par une colonie dont ils seraient désormais responsables.

Léopold II fut contraint d'abandonner la Fondation de la Couronne. Néanmoins, ceci n'entraîna pas une capitulation totale. Il transféra à une nouvelle fondation, la fondation de Niedërfullbach, des biens qui, jusqu'alors, faisaient partie de la Fondation de la Couronne. Après sa mort en 1909, le gouvernement belge s'y opposa et la Fondation de Niedërfullbach fut liquidée au profit de l'Etat belge.

Pendant les années qui suivirent l'annexion, les revenus congolais servaient à financer les réformes d'infrastructure destinées à assurer l'avenir du Congo.

B. Emerson



Intérieur de l'ancien Musée du Congo, qui abrita les collections avant que ne fut construit le Musée de Tervuren.

Photo d'archives.

A lire:

J. Stengers,
Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique?
Bruxelles, Académie Royale des Sciences Coloniales, 1957.